

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 23/2017
Date: 11 janvier 2017
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Développement de l'Empa Thoune et préservation du site d'implantation – subvention du canton de Berne ; Crédit d'objet

1 Objet

Crédit d'engagement pour les subventions à l'Empa Thoune de 2017 à 2024. Une aide à la mise sur pied du canton de dix millions de francs est nécessaire pour la préservation du site d'implantation, le développement des activités de recherche dans le domaine de la fabrication additive ainsi que pour la mise à disposition de surfaces pour les start-up.

2 Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 48, alinéa 1, lettre a, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) : article 148
- Loi du 27 janvier 2016 sur l'encouragement de l'innovation (LEI, RSB 901.6) : articles 6 à 10

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense unique et nouvelle (art. 46 et 48, al. 1, lit. a LFP).

4 Montant déterminant du crédit

Subvention d'investissement	CHF	5 200 000
Subvention d'exploitation	CHF	3 200 000
Garantie de loyer (engagement conditionnel)	CHF	1 600 000
Montant déterminant pour la compétence en matière financière	CHF	10 000 000

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit d'engagement sous forme de crédit d'objet porté à la charge du groupe de produits 03.16.9800 Développement et surveillance économique.

Compte 363500. Paiements partiels annuels de la subvention effectués probablement de 2017 à 2024 : 400 000

Compte 363500. Paiements partiels annuels de l'engagement conditionnel effectués probablement de 2019 à 2024 : 267 000



Compte 565000. Paiements partiels prévus :

2017	CHF	1 800 000
2018	CHF	1 700 000
2019	CHF	1 700 000

Les dépenses ne sont pas encore inscrites au budget 2017 et dans le plan intégré mission-financement 2018-2020. Les moyens correspondants doivent être intégrés dans le cadre des prochains processus de planification (budget 2018 et plan de financement 2019-2021).

6 Conditions

La Direction de l'économie publique est chargée de l'exécution. Si elle en fait la demande, elle doit se voir communiquer tout renseignement nécessaire au contrôle et à la surveillance et doit avoir accès au dossier.

Le soutien sera accordé aux conditions suivantes :

- L'Empa conserve le site de Thoune au moins jusqu'à fin 2030 dans la même mesure que début 2016 (nombre et type d'emplois).
- Le site de l'Empa Thoune se trouve dans le périmètre du pôle de développement économique Thoune Nord.
- Thoune est l'un des sites de l'Empa pour l'axe de recherche Fabrication additive.
- L'un des sites du Swiss Center for Advanced Manufacturing (SCAM) est Thoune. Le SCAM collabore avec le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne dans le domaine de l'impression en 3D. La mise sur pied commence après la décision du Grand Conseil sur le présent projet.
- La ville et le canton ont un droit de codécision pour l'attribution de surfaces à des start-up et à d'autres entreprises.

Des conditions et charges supplémentaires destinées à assurer l'octroi de subventions seront fixées au moment opportun dans un contrat de prestations passé entre la Direction de l'économie publique, la ville de Thoune et l'Empa.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier :

Auer



Destinataire :

- Grand Conseil